

SOUS RÉSERVE DE
MODIFICATIONS



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

86/65

Allocution du
très honorable Joe Clark,
secrétaire d'État aux
Affaires extérieures, à un
déjeuner du "Canadian Jurists
and Lawyers for Soviet Jewry"

TORONTO

Le 13 novembre 1986

En tant que député et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je reçois chaque semaine des centaines de lettres de Canadiens de tous les coins du pays et de toutes les couches sociales. Beaucoup portent sur la violation des droits de l'homme dans un pays ou dans un autre. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur un journal ou d'écouter les nouvelles télévisées le soir pour se faire une idée de l'ampleur de ces abus. Certains retiennent davantage l'attention que d'autres - je pense ici à l'Amérique centrale, à l'Afrique du Sud et à l'Afghanistan.

Il serait réconfortant de croire que la communauté internationale dispose d'un moyen sûr de faire face à ces situations. Il serait rassurant aussi de penser que les idéaux exprimés de façon si claire dans nombre de documents, depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme jusqu'à l'Acte final d'Helsinki, se répercutent toujours dans des procédures juridiques internationales dont le but est de protéger les droits de l'homme. Mais pour beaucoup de ceux dont les droits ont été brimés, il n'y a aucun recours légal - il ne leur reste qu'à se soumettre à un processus long et débilitant, c'est-à-dire attirer l'attention de la communauté internationale sur leur cas et espérer que des pressions pourront s'exercer qui infléchiront le cours de leur destin. Malheureusement, certaines victimes de la répression n'ont d'autre alternative que de fuir leur patrie et chercher refuge ailleurs.

Le gouvernement canadien s'efforce de trouver remède à cette situation. Nous cherchons actuellement à élargir les normes qui définissent les droits des citoyens et des États, et à mettre en place le type de mesures de protection que l'on peut utiliser rapidement et efficacement lorsque le besoin se présente. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres, et le processus sera long. Il y a trop de pays qui violent systématiquement les droits de l'homme et qui ont tout intérêt à voir le système international fonctionner au ralenti ou ne pas fonctionner du tout.

Il n'est pas nécessaire cependant d'attendre que tout soit parfait avant d'aider les victimes de ces abus. Au fil des ans nous avons en effet donné des millions de dollars en secours d'urgence aux réfugiés en provenance de partout dans le monde. Produits alimentaires, médicaments, couvertures et instruments agricoles ne sont que quelques-uns des articles que nous avons fournis aux réfugiés pour les aider à se refaire une vie. Dans bien des cas aussi, le Canada a fourni davantage, c'est-à-dire un nouveau foyer et un nouvel espoir en l'avenir.

Outre cette aide du gouvernement, des milliers de Canadiens de tous les horizons ont donné de leur temps et mis leurs compétences au service de gens que, dans la plupart des cas, ils ne rencontreront jamais.

Cet après-midi à Ottawa, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés rendra hommage au dévouement et à la générosité des Canadiens. En leur nom, le gouverneur général recevra la médaille Nansen de 1986, en reconnaissance de l'importante contribution qu'ils ont toujours apportée à la solution du problème mondial des réfugiés. C'est la première fois que cette récompense est décernée à un pays, et il s'agit là d'une distinction sur laquelle nous devons méditer.

Notre identité nationale fait peut-être encore l'objet de débats au Canada, mais le reste du monde sait qui nous sommes et connaît les qualités qui nous ont toujours caractérisés. L'une de ces qualités est justement cette compassion à la fois gratuite et pragmatique qui a conduit les Canadiens ordinaires de partout au pays à répondre si efficacement à la famine en Afrique et, avant cela, au geste atroce du gouvernement vietnamien qui envoyait des gens vers une mort certaine en les abandonnant à la dérive sur la mer de Chine. Dans les deux cas, j'ai participé à la réponse officielle du gouvernement, de sorte qu'aujourd'hui je suis en mesure de dire que ce qui a distingué le Canada n'est pas tant la réaction de son gouvernement que celle de ses citoyens. Ce sont en effet les Canadiens qui, par leur contribution aux secours à l'Afrique, ont obligé le gouvernement à doubler le niveau de ses contributions de contrepartie. Ce sont eux également qui, partout au pays, ont tendu la main à des milliers de vietnamiens et les ont sauvés de la mort certaine qu'un régime communiste avait conçue pour eux. C'était la première fois que les gouvernements et le secteur privé s'alliaient pour parrainer des réfugiés et les aider à s'établir, et cette collaboration a été couronnée d'un éclatant succès. Cette compassion doublée d'un sens pragmatique est profondément enracinée dans le caractère des Canadiens et nous singularise autant que nos langues, notre littérature et les autres éléments de la culture que constitue le Canada.

Cette tradition repose en partie sur la volonté d'intervenir pour aider les gens d'autres pays dont les régimes violent ou ignorent des droits que nous considérons comme fondamentaux. Certains esprits étroits font valoir que les pratiques de l'Union soviétique, ou encore celles de l'Afrique du Sud, du Salvador ou du Nicaragua relèvent de questions internes et ne nous concernent pas. Le Canada rejette cette vision des choses. Nous avons signé et appuyons la Déclaration internationale des droits de l'homme, l'Accord d'Helsinki et d'autres accords qui affirment la primauté des droits de l'homme. En tant que démocratie, dont les traditions remontent à la Grande Charte, nous sommes particulièrement choqués par l'attitude de certains pays, tel l'Afrique du Sud, qui, tout en se targuant de pratiquer la démocratie et de partager nos coutumes, foulent au pied les droits fondamentaux de leurs citoyens.

Pour notre part, nous acceptons que d'autres pays passent au crible notre propre performance, et l'un des premiers gestes du gouvernement Mulroney a été de modifier une disposition de la Loi sur les Indiens qui était en violation des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et qui ont trait à la discrimination sexuelle contre les femmes.

Dans une perspective pragmatique, il n'y a rien de plus difficile en politique étrangère que de décider quand et comment réagir lorsque les droits de l'homme sont bafoués. Nous pouvons nous enorgueillir de ce que peu de pays aient des normes aussi élevées que les nôtres. Moins nombreux encore sont ceux qui sont aussi scrupuleux que le Canada lorsqu'il s'agit de respecter ces normes, y compris dans notre politique étrangère. Si nous refusions systématiquement de traiter avec les pays qui ne satisfont pas à nos normes élevées, nous serions pratiquement seuls dans notre camp. Notre commerce chuterait, notre aide au développement se tarirait et nous devrions fermer nos ambassades. Nous deviendrions une nation aux normes impeccables, mais dénuée de toute influence. Dans certains cas, le défi consiste à déterminer si c'est en intervenant ou en nous abstenant que nous servirons le mieux la cause des droits de l'homme. Ces décisions présentent toujours le flanc à la controverse. Le mois dernier par exemple, des manifestants m'ont reproché d'avoir autorisé une reprise limitée de l'aide canadienne au Salvador, qui continue de violer les droits de l'homme. Paradoxalement, la même semaine, le représentant spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies faisait état d'améliorations importantes de la situation dans ce pays.

C'est cependant au chapitre de nos relations avec l'URSS qu'il est le plus ardu de trouver un juste milieu à la politique canadienne.

Il est bien connu que les Soviétiques violent les droits et les libertés fondamentales de l'homme. Nombre de ces droits et libertés, que nous tenons pour acquis en Occident, y sont limités, contrôlés ou même inexistants. La liberté de conscience, la liberté d'expression, la liberté de mouvement ou la liberté d'émigrer, si tel est votre désir, toutes ces libertés et nombre d'autres encore sont frappées de restrictions ou d'interdictions en URSS. De nombreux groupes sont victimes d'un tel système répressif, mais peut-être aucun de façon aussi aiguë que les juifs soviétiques.

L'Union soviétique argue depuis longtemps que nos appels répétés en faveur d'une amélioration de son attitude à l'égard des droits de l'homme constituent une ingérence inacceptable dans ses affaires internes. Si elle ne respecte pas les droits de l'homme, qu'est-ce que cela peut nous faire? Cette question appelle une réponse.

La Constitution de l'URSS garantit spécifiquement aux citoyens soviétiques le droit de pratiquer quelque religion que ce soit et de s'adonner au culte de leur choix. La Déclaration universelle des droits de l'homme et le Document de clôture de Madrid vont encore plus loin en précisant que la liberté de religion s'accompagne du droit de pratique, de culte, d'enseignement et d'accomplissement des rites.

Personne ne nie que les juifs d'URSS sont des citoyens soviétiques. Personne ne nie que le judaïsme est une religion. On ne saurait non plus nier que l'Union soviétique a adhéré à ces accords internationaux de son plein gré. Et pourtant, les juifs soviétiques ne peuvent, à toutes fins utiles, pratiquer et enseigner leur religion.

De par sa Constitution, l'Union soviétique est tenue de respecter ses obligations aux termes du droit international et d'adhérer aux principes des accords internationaux qu'elle a signés, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme. Certains de ces accords garantissent le droit d'émigrer. Qui a oublié ces jours fastes de la fin des années 1970, lorsque des milliers de juifs pouvaient émigrer chaque mois. Aujourd'hui, nous sommes chanceux si un millier d'entre eux peuvent le faire en une seule année. En fait, des signes donnent même à penser que l'année 1986 sera celle qui aura vu le moins de juifs quitter l'URSS.

La Constitution de l'URSS garantit aux citoyens de ce pays le droit de travailler, y compris le droit de choisir son métier ou sa profession. Et pourtant, de nombreux contestataires perdent sur les deux tableaux, car non seulement on leur refuse la permission de s'en aller, mais on leur interdit également de continuer à occuper les emplois qu'ils avaient avant, en les forçant à accomplir des tâches serviles ou à vivre au crochet de leurs amis.

La question pour nous est donc de savoir si oui ou non les Soviétiques respecteront leurs engagements. S'ils ne sont pas prêts à se conformer aux dispositions de leur propre constitution, comment pouvons-nous croire qu'ils respecteront leurs obligations internationales, y compris les accords sur le contrôle des armements et le désarmement? Le Canada estime que les droits de l'homme constituent une partie intégrante du droit international coutumier. Le secrétaire général Gorbatchev a lui-même reconnu que ces droits sont indissociables de la sécurité globale. En outre, lors de la Réunion des experts des droits de l'homme, qui s'est tenue à Ottawa l'an dernier, le représentant soviétique a admis qu'il est légitime pour la communauté internationale de se soucier de la question.

Le Canada et l'URSS sont cosignataires de nombreux accords internationaux régissant les droits de l'homme. En y adhérant librement, l'URSS nous a mis en position de lui demander des comptes sur sa façon de les respecter. Le processus a été long, mais l'Union soviétique est aujourd'hui disposée à discuter avec nous de sa prestation au chapitre des droits de l'homme. Je vais vous donner un exemple.

L'an dernier, au cours des entretiens que j'ai eus à Moscou avec M. Andrei Gromyko, alors ministre soviétique des Affaires étrangères, j'ai soulevé la question de la violation des droits de l'homme en URSS. La réponse de M. Gromyko a été aussi prévisible qu'insatisfaisante, c'est-à-dire que ces démarches constituaient une intervention inacceptable dans les affaires internes de l'Union soviétique.

Le mois dernier, lorsque j'ai rencontré à Ottawa le successeur de M. Gromyko, M. Edouard Chevardnadze, j'ai de nouveau soulevé la question. Cette fois, le ministre soviétique n'a pas refusé d'en discuter. Je lui ai donné des listes de citoyens désireux de venir joindre leur famille au Canada. J'ai également fait des représentations spéciales pour le compte de juifs désirant émigrer en Israël. M. Chevardnadze s'est alors engagé à revoir personnellement ces cas et a même répondu aux questions des journalistes canadiens sur les droits de l'homme en Union soviétique à l'occasion d'une conférence de presse donnée à son ambassade.

Cette nouvelle attitude des autorités soviétiques aurait été impensable il y a quelques années à peine. Aujourd'hui on la constate au sein de nombreuses tribunes. À Reykjavik, le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev ont convenu publiquement que l'accroissement des contacts entre les personnes était un sujet qui devait être discuté en même temps que les questions de contrôle des armements et de défense. Une grande partie de la Conférence-bilan de la CSCE, qui se tient actuellement à Vienne, sera consacrée aux droits de l'homme.

La semaine dernière à Vienne, M. Chevardnadze a invité le Canada et d'autres pays de la CSCE à venir à Moscou pour discuter de la coopération humanitaire. Il s'agissait du dernier épisode d'une campagne délibérée destinée à changer l'image que projette l'Union soviétique au chapitre des droits de l'homme. Nous ne pouvons rejeter cette proposition du revers de la main. Notre réaction doit cependant être mesurée et conçue de manière à forcer Moscou à passer de la parole aux actes.

Mais avant de nous prononcer sur l'utilité d'un tel exercice, nous devons en savoir davantage sur les objectifs qu'il visera. La convocation d'une conférence ne saurait en rien remplacer le respect des obligations actuelles. Au contraire. Une conférence sur les droits de l'homme à Moscou n'aura de crédibilité - et c'est là une condition préalable - que si les Soviétiques prennent des mesures concrètes et importantes relativement à leurs obligations actuelles. En tant qu'organisateur de la dernière Conférence de la CSCE sur les droits de l'homme, le Canada insisterait pour que les journalistes, les pétitionnaires et d'autres groupes d'intérêt aient à la conférence de Moscou les mêmes droits que ceux dont ils jouissaient à Ottawa. Nous demanderions également d'autres garanties avant d'accepter la dernière proposition de M. Chevardnadze. Mais par-dessus tout, nous devons nous assurer que cette conférence ne détournera pas l'attention de cet aspect de l'Acte final d'Helsinki que l'on examine actuellement à Vienne.

Ce changement d'attitude de l'Union soviétique repose en partie sur une utilisation plus sophistiquée des relations publiques afin de donner l'illusion du progrès là où il n'y en a pas. Personne ne niera que plusieurs contestataires célèbres et de longue date ont été relâchés cette année. J'ai eu l'honneur de rencontrer Anatoly Shcharansky en Israël au mois d'avril. Cette semaine même, nous nous sommes réjouis avec sa famille de la naissance de leur premier enfant en terre de liberté. Nous avons assisté à la libération du Dr. Yuri Orlov, de David Goldfarb et de Benjamin Bogomolny. Après d'intenses pressions, Inessa Fleurova a enfin obtenu l'autorisation d'être accompagnée de son mari lorsqu'elle s'est rendue en Israël pour donner de la moëlle osseuse à son frère qui se meurt d'un cancer. Nous nous sommes réjouis de ces événements et avons encouragé les autorités soviétiques à poursuivre dans cette voie. Mais s'agit-il là vraiment de progrès? Qu'en est-il de l'intensification des mesures de répression pour ceux qui restent? Qu'en est-il d'Ida Nudel, de Vladimir Slepak ou des autres à qui on refuse toujours la permission de quitter le pays?

À mon avis, cette dichotomie nous enseigne que rien n'a réellement changé en Union soviétique, sauf lorsque le non-respect de ses obligations internationales nuit à ses intérêts de politique étrangère. L'Union soviétique doit comprendre que la libération de quelques dissidents bien connus n'amènera pas l'Ouest à réduire ses pressions en vue de provoquer des changements beaucoup plus fondamentaux dans les pratiques et politiques de ce pays.

En fait, nous disposons peut-être là d'une occasion unique de vraiment mesurer la différence entre le régime Gorbatchev et ceux qui l'ont précédé. Si les nouveaux dirigeants soviétiques comprennent vraiment

L'Ouest, ils comprendront aussi que l'image persistente d'Anatoly Shcharansky constitue l'exception qui confirme la règle de la répression soviétique. Mais il faut aller au-delà des mots et des symboles. L'URSS aura beau accepter des pétitions et convoquer des conférences, elle ne nous convaincra que si elle en vient à respecter réellement et de façon durable le droit de ses citoyens de parler, de se déplacer et de prier comme ils l'entendent.

Comment pouvons-nous provoquer un véritable progrès? D'abord, nous devons être réalistes, en ce qui concerne tant l'intransigeance du régime soviétique que l'efficacité pratique des mesures qui s'offrent à nous. L'Ouest ne saurait non plus se contenter de simples mots. Nous voulons mettre un terme à la répression, et non seulement la condamner. Il nous reste à déterminer la meilleure façon d'y parvenir.

Devrions-nous refuser de commercer ou de discuter avec l'Union soviétique jusqu'à ce qu'elle améliore sa performance sur le plan des droits de l'homme et de la réunion des familles? Plusieurs d'entre vous connaissent l'amendement Jackson-Vanik aux États-Unis, qui lie les échanges commerciaux américains avec l'URSS à la libération de juifs soviétiques désirant émigrer. Cet amendement est en vigueur depuis 1974 et n'a eu pratiquement aucune incidence tangible sur l'attitude des Soviétiques à l'égard des droits de l'homme. Pourtant, certaines personnes ont proposé que le commerce entre le Canada et l'URSS soit assujéti à une condition analogue.

À notre avis, les forces du marché seront beaucoup plus efficaces que toute mesure législative pour amener des changements en Union soviétique. Celle-ci n'est pas sans savoir que sa prestation au chapitre des droits de l'homme demeure un obstacle à de meilleures relations commerciales entre nous. La balance commerciale actuelle est nettement en notre faveur, et les Soviétiques tiennent beaucoup à accroître leurs exportations au Canada. Ils sont par ailleurs de plus en plus conscients du fait que leur attitude à l'égard des droits de l'homme incite les consommateurs canadiens à boycotter leurs produits, et que la meilleure façon de modifier cette image est d'autoriser davantage de personnes à quitter le pays pour rejoindre leurs familles à l'Ouest et d'abandonner les mesures de répression à l'égard de ceux qui restent en URSS.

Des négociations s'amorceront au début de l'an prochain sur la facilitation des contacts humains entre le Canada et l'Union soviétique. Elles porteront notamment sur des mesures concernant la gestion et l'examen des questions relatives à la réunion des familles. Il ne sera pas facile d'arriver à s'entendre. Et même si nous y parvenons, le véritable test sera de savoir si oui ou non les Soviétiques

ont réalisé de réels progrès sur les questions à l'étude. Le gouvernement soviétique a pris il y a quelques jours un décret concernant sa politique en matière d'émigration. Nous suivrons la situation de très près pour voir si cette mesure fera avancer les cas qui intéressent particulièrement le Canada. L'absence dans ce décret de toute référence précise à l'émigration des juifs soviétiques vers Israël constitue cependant une déception.

À notre avis, c'est en continuant d'exercer une pression ferme et soutenue sur l'Union soviétique que nous avons le plus de chance de l'amener à modifier son attitude. Vous pouvez nous y aider en talonnant constamment les autorités soviétiques pour qu'elles permettent à davantage de juifs de quitter le pays, en demandant à l'URSS de renoncer aux mesures de répression à l'égard de ceux qui restent, et en faisant connaître publiquement les violations des droits de l'homme dans ce pays. Vous aiderez ainsi à faire en sorte que les Canadiens et le reste du monde n'oublie pas ce qui se passe dans ce pays, et à rappeler incessamment aux Soviétiques qu'ils ne respectent pas leurs obligations.

Pour notre part, nous accueillerons avec plaisir toute amélioration de la situation, par exemple la libération d'importants dissidents, mais nous n'allons pas pour autant fermer les yeux sur les dures réalités qui sont le lot de ceux restés en URSS. Nous allons presser celle-ci d'accroître le nombre des personnes autorisées à émigrer pour rejoindre leurs familles. De concert avec d'autres nations, nous allons mettre tout en oeuvre à la CSCE pour réaliser des progrès sur tous les aspects de l'Acte final d'Helsinki et du Document de clôture de Madrid, y compris sur la multiplication des contacts entre personnes. Dans les discussions que nous aurons avec les autorités soviétiques, nous ferons toujours valoir qu'il doit y avoir amélioration sur le plan des droits de l'homme si nous voulons que nos relations se développent d'une manière positive.

C'est là une responsabilité qui appartient à la fois aux particuliers et au gouvernement. C'est aussi une responsabilité que nous avons acceptée librement et volontairement, au même titre que l'Union soviétique s'est engagée de plein gré à respecter les droits de l'homme en signant un certain nombre de déclarations, de pactes et d'accords internationaux et dans sa constitution même. Ce qui nous distingue, c'est que nous, de l'Ouest, nous sommes déterminés à respecter nos engagements. Nous ne devons négliger aucun effort pour que les Soviétiques fassent de même.